

CIRCULAIRE 101-20

Le 1^{er} juin 2020

AVIS - REPORT DE L'AUTOCERTIFICATION

**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CONCERNANT
LES LIMITES DE POSITIONS**

Le 21 novembre 2019, la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a publié une Sollicitation de commentaires, circulaire [149-19](#), concernant des modifications aux règles de la Bourse dans le cadre d'une révision complète i) de la méthode qu'emploie la Bourse pour établir les limites de positions de chacun de ses produits et ii) de l'application de ces limites.

En raison de la pandémie, la Bourse reporte l'autocertification des modifications proposées jusqu'à nouvel ordre. Lorsque la Bourse procédera à l'autocertification, suffisamment de temps sera accordé aux participants agréés pour mettre en œuvre les changements requis avant que les modifications ne prennent effet.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Vinesh Umanee, conseiller principal, affaires réglementaires, au 514 787-6694, or ou par courriel à vinesh.umanee@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Ins.